



# Peyrolles-info

## 115

*Nous avons appris le décès de*

***Madame Simone Rossel,***

*Le Pradas à Peyrolles.*

*Le Conseil municipal présente*

*ses condoléances à sa famille.*

# Conseil municipal du 27 novembre 2014

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffroy, Jean Paulin.

Excusés : Pierre Hénon et Thierry Ponsin.

Pouvoir de Pierre Hénon à François Abbou.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

## 1. DEMANDE DE SUBVENTIONS SUITE AUX DÉGÂTS D'ORAGES DE SEPTEMBRE 2014

- les orages du 17 au 20 septembre dernier ont fait subir à la commune des dégâts pour lesquels celle-ci peut prétendre à des aides financières de la part de l'État, du Conseil Général du Gard et du Conseil Régional Languedoc Roussillon, par l'intermédiaire d'un guichet unique ;
- des travaux d'urgence ont dû être réalisés sur le chemin communal de Vallobscure pour un montant de 450 € HT (selon facture CABRIT) : nettoyage de plusieurs buses, arasement d'accotements et désengrèvement de l'entrée des buses du pont noyé du Cartaou ;
- le chemin de l'Arénas, qui a été refait l'été dernier, a subi un éboulement du talus, une perte du matériau concassé de la chaussée et la disparition de l'enrochement de la tête du radier. Le montant des travaux pour remise en état s'élèverait à 1 614,88€ HT (selon devis LEGRAND) ;
- le chemin communal du Hameau du Serre a subi un effondrement de la chaussée sur sept mètres de long. Il sera nécessaire, pour sa sécurisation, de procéder à une pose de blocs d'enrochement ainsi qu'à un terrassement pour l'élargissement côté montagne, et de refaire le revêtement à l'émulsion de bitume. Ceci pour un montant de 5 000 € HT (selon devis CABRIT).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander le bénéfice d'une subvention d'un montant le plus élevé possible pour les travaux de voirie cités ci-dessus, sur la base d'un montant total estimé à **7 064,88 € HT**, à l'État, au Conseil Général du Gard et au Conseil Régional Languedoc Roussillon ;

- selon le plan de financement prévisionnel suivant :

|   |                   |
|---|-------------------|
| <i>Subvention État (26,66 %) :</i>                                  | <i>1 883,50 €</i> |
| <i>Subvention Conseil Général du Gard (26,66 %) :</i>               | <i>1 883,50 €</i> |
| <i>Subvention Conseil Régional Languedoc Roussillon (26,66 %) :</i> | <i>1 883,50 €</i> |
| <i>Part communale (20,02 %) :</i>                                   | <i>1 414,38 €</i> |

## **2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT 2014 DES AMENDES DE POLICE (GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – CH. DU SERRE DE CLAYRAC)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à une subvention au titre du produit 2014 des amendes de police puisque la précédente avait été demandée et obtenue au titre du produit 2012.

La demande pourrait porter sur les travaux de sécurisation de voirie à réaliser sur un angle du carrefour entre le Chemin communal C008 du Serre de Clayrac et la RD 907.

À cet endroit, un aménagement pour la sécurisation des piétons s'impose (plusieurs départs de sentiers de randonnée).

La pose de glissières de sécurité sur un tronçon de 22 m peut être envisagée pour un montant estimatif de 3 476 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander au Conseil Général du Gard le bénéfice d'une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre du produit 2014 des amendes de police, pour les travaux cités ci-dessus,

## **3. LABELLISATION « PLU GARD DURABLE » SOUTENUE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Conseil Général du Gard accompagne et soutient les communes lors de l'élaboration de leurs Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.), dans l'objectif d'un aménagement urbain économe en ressources, en espace et en déplacements.

Toute commune du Gard peut demander au Conseil Général un accompagnement dans le cadre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (A.E.U.). Le service Gard durable du Conseil Général met alors à disposition de la commune un agent, travaillant en coordination avec l'urbaniste qui sera retenu, pour organiser et mettre en œuvre la concertation.

Le label PLU durable est le cadre de référence de cette démarche.

Cf <http://www.gard.fr/au-quotidien/votre-commune/plus-durable.html> et

[http://www.gard.fr/fileadmin/mediatheque/documents/publications/Gard\\_durable/plans-locaux-d-urbanisme-gard-durable.pdf](http://www.gard.fr/fileadmin/mediatheque/documents/publications/Gard_durable/plans-locaux-d-urbanisme-gard-durable.pdf)

La concertation avec les habitants est l'un des critères d'attribution d'un PLU durable.

«PLU Gard durable» est fondé sur trois priorités :

1. le projet local de développement durable (concilier la protection de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique)
2. la prise en compte des enjeux prioritaires spécifiques au territoire (foncier, déplacements, risques, ressources naturelles, équipements et réseaux, habitat...),
3. une méthode participative d'élaboration et de suivi (concertation avec les acteurs institutionnels et socio-économiques, participation des habitants du territoire)

Cette démarche s'accompagne d'une aide du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) sur la rédaction du cahier des charges et sur l'analyse du résultat de l'appel d'offre à l'urbaniste qui réalisera le PLU.

Le Maire rappelle au Conseil qu'en séance du 10 octobre dernier, il a été demandé une subvention de l'État (DGD). De plus, si la commune s'engage dans la démarche « PLU Gard durable », il sera possible de demander une subvention au Parc National des Cévennes et au Conseil Général du Gard.

Accord du conseil à l'unanimité

## **Questions diverses :**

- *La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires a retenu des travaux de correction acoustique du temple, qui devraient démarrer fin janvier 2015, pour un montant de 4 786 € HT.*
- *Suite à notre demande, le Conseil Général du Gard a accepté de nous mettre à disposition 300 plants d'iris pour couvrir le talus suite aux travaux sur l'ancien chemin de St Jean du Gard à St André de Valborgne.*
- *Le service juridique de Mairie Conseils nous a confirmé qu'il était possible de mettre à disposition des administrés du concassé pour réparer leur chemin, lors de travaux d'urgence suite à des intempéries. Il sera nécessaire que la municipalité établisse un règlement qui devra être signé par les utilisateurs de ce service.*
- *Dans le cadre des travaux du mur de la rampe d'accès à la mairie, il sera demandé à l'entreprise ayant été retenue, de placer un fourreau électrique en attente pour prévoir un éclairage.*
- *Suite aux intempéries, des travaux sont nécessaires sur le chemin du Serre et le chemin de l'Arénas. Le maire présente les devis au Conseil qui décide à l'unanimité d'attribuer à l'entreprise CABRIT les travaux du chemin du Serre pour un montant de 5 000 € HT, et à l'entreprise LEGRAND les travaux du chemin de l'Arénas pour un montant de 1 615 € HT.*
- *La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires a voté à l'unanimité une motion sur la réforme territoriale et l'avenir des territoires ruraux et de montagne que le maire a lue au conseil municipal. Cette motion sera publiée au prochain Peyrolles info (voir page suivante) et dans d'autres publications tel que décidé en conseil communautaire.*
- *Pierre Hénon a répondu à une interview sur les problèmes de réseau de communication en milieu rural sur le "Blog du Reboussier"  
<http://reboussier.blogspot.fr/2014/11/plein-feu-pierre-henon-reseau-numerique.html>*

La séance est levée à 19h30.

## **MOTION REFORME TERRITORIALE**

Quel avenir pour les territoires ruraux et de montagne ?

La réforme territoriale, pilotée depuis Paris, regroupe des territoires dans un but de mutualisation des moyens. Il faut le reconnaître, le mille-feuille territorial est devenu bien indigeste pour la majorité de la population française. Mais l'analyse simpliste et seulement cartographique qui voudrait gommer les frontières et réunir des entités administratives pour parvenir à une division satisfaisante, pour l'État, de l'espace national, semble être un raccourci dangereux pour la démocratie locale, et principalement en milieu rural.

En effet, dans les regroupements à marche forcée, faisant fi de l'identité de chaque territoire, c'est invariablement le plus petit qu'on dépouille, au risque de le voir tout simplement disparaître en tant que lieu d'initiative et de ressources. C'est la mort civique des élus de proximité que l'on programme au nom de l'efficacité économique qui reste à prouver. Ce que veulent les élus ruraux c'est simplement garder leur indépendance et leur liberté de choix. Mais les moyens de pouvoir garder cette liberté leurs sont peu à peu supprimés. A titre d'exemple, la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée aux communes rurales est bien moins élevée que pour une commune urbaine, alors que le maintien des services publics en milieu rural est vital mais beaucoup plus coûteux. C'est ce manque de justice et de considération de leurs territoires que déplorent aujourd'hui les élus de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires.

Les élus locaux ne veulent pas plus de pouvoir pour le simple plaisir de l'exercer, mais veulent rester maître de leur destin. C'est pourquoi ils dénoncent aujourd'hui l'obligation de se regrouper sur des critères totalement inadaptés aux réalités du monde rural car décidés depuis Paris qui n'a plus conscience des réalités de terrain. Ne pas dénoncer cela, c'est laisser s'installer un désert de valeur, une jachère idéologique où ne seront plus prises en compte que les considérations comptables. Nous assistons au rabotage de nos compétences qui nous prive du droit de construire notre destin.

Ne serait-il pas plus logique que ce soit la nature d'un projet stratégique qui délimite un territoire de prospective et d'action ? Alors qu'à l'heure actuelle on dessine des traits sur une carte en suivant des critères quantitatifs, puis on voit par la suite si une identité et un projet communs peuvent être adaptés à ce nouvel ensemble.

Nous, élus ruraux, qui voulons avant tout amener de la qualité à nos vies, nous entendons nous faire les porte-parole d'une ruralité nouvelle, conscients que dans le grand jeu des échanges et des débats nécessaires à la vie démocratique notre apport peut être salutaire ; en jouant la carte de la qualité de vie plutôt que celle de la recherche systématique du profit, nous avons le sentiment de servir l'intérêt général ; nous entendons disposer des moyens de continuer à jouer cette carte, la seule qui nous donnera la force de maîtriser les évolutions à venir.